

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS
D'AFRIQUE ET D'EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.13.2

CONSERVATION DES VAUTOURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

*(Préparé par l'Unité de Coordination du MdE Rapaces et le Coordinateur de l'Équipe de
Coordination Vautours)*

Résumé : Ce document fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours, adopté par les parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn dans la résolution 12.10 - Conservation des vautours d'Afrique et d'Eurasie.

L'Assemblée est conviée à prendre note de ce document, à remercier les membres de l'équipe de coordination du plan d'action multi-espèces pour les vautours pour leur travail de coordination effectué sur une base volontaire, à exhorter les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes, dans la mesure de leurs possibilités, à soutenir l'équipe de coordination du plan d'action multi-espèces pour les vautours et la mise en œuvre du plan d'action et à participer au processus de révision à mi-parcours du plan d'action multi-espèces pour les vautours.

De plus, les signataires ouest-africains sont invités à contribuer à l'élaboration du plan d'action pour les vautours d'Afrique de l'Ouest et à sa mise en œuvre future.

1. Lors de sa 12e réunion (COP12, Manille, 2017), la Conférence des Parties a adopté la [résolution 12.10 Conservation des vautours d'Afrique et d'Eurasie](#) dans laquelle elle adopte le [Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie](#) (VMsAP) et exhorte les Parties et encourage les États de l'aire de répartition non-Parties, les partenaires et les parties prenantes à le mettre en œuvre en priorité et demande à l'Unité de coordination du MdE sur les rapaces, de faciliter la poursuite du Groupe de travail sur les vautours, dans la limite des fonds disponibles.
2. Lors de sa 13ème réunion (COP13, Gandhinagar, 2020), la Conférence des Parties a adopté la [Décision 13.53 - Conservation des vautours d'Afrique et d'Eurasie](#) qui charge l'Unité de Coordination du Mémoire d'Accord sur les Rapaces, de présenter un rapport à la prochaine réunion des Signataires du Mémoire d'Accord sur les Rapaces de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn et aux réunions ultérieures du Comité de Session du Conseil Scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn.
3. Le Groupe de coordination sur les vautours et les rapports nationaux des Signataires et des Partenaires coopérants du Mémoire d'entente sur les rapaces sont à la base de ce rapport qui met en œuvre la Décision 13.53.
4. Les 15 espèces de vautours migrateurs d'Afrique-Eurasie sont couvertes par le plan d'action multi-espèces pour les vautours (VMsAP). Ce plan encourage les actions visant à sauver les espèces en fixant 12 objectifs et un cadre d'actions comprenant 124 activités. En outre, le plan contient des informations ou des références à des plans existants : le plan d'action pour la conservation des populations de vautours percnoptères des Balkans et d'Asie centrale (annexe 4 du Plan d'action multi-espèces pour les vautours) et le plan d'action pour la conservation du vautour cendré (annexe 5 du Plan d'action multi-espèces pour les vautours). Finalement, un plan d'action pour la sauvegarde des gypses d'Asie, une espèce en danger critique d'extinction, est inclus dans l'annexe 6 du Plan d'action multi-espèces pour les vautours.
5. À la suite de la dernière COP, trois organisations ont accepté de soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action multi-espèces pour les vautours par le biais d'une équipe de coordination, facilitée par l'unité de coordination du Mémoire d'entente sur les rapaces. La composition de l'équipe de coordination est décrite ci-dessous :
 - André Botha (Endangered Wildlife Trust / Fonds pour les espèces sauvages menacées) en tant que coordinateur général par intérim ;
 - Jovan Andevski (Vulture Conservation Foundation - VCF / Fondation pour la conservation des vautours - VCF) en tant que coordinateur intérimaire pour l'Europe et l'Asie centrale ;
 - Chris Bowden (Royal Society for the Protection of Birds / Société royale pour la protection des oiseaux) en tant que coordinateur régional par intérim pour le reste de l'Asie ;
 - Mohammed Shobrak, s'est engagé à agir en tant que coordinateur régional pour le Moyen-Orient ;
 - Roger Safford (BirdLife International) ;
 - José Tavares (VCF) ; et
 - Nicola Crockford (Royal Society for the Protection of Birds / Société royale pour la protection des oiseaux).
6. L'équipe de coordination se réunit régulièrement pour partager des informations, examiner les possibilités de financement et planifier la représentation du plan d'action multi-espèces pour les

vautours lors de réunions et de forums. Ce sont ces activités qui permettent au plan d'action multi-espèces pour les vautours de conserver sa pertinence et son influence auprès des acteurs de la protection de l'environnement. L'objectif 12 auquel l'équipe contribue est de faire progresser la conservation des vautours grâce à la promotion et à la mise en œuvre efficaces du plan d'action multi-espèces pour les vautours.

7. Le « Sommet mondial pour les voies de migration » (Global Summit for the Flyways) qui s'est tenu à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en avril 2018 a réaffirmé l'urgence de la mise en œuvre plan d'action multi-espèces pour les vautours par les gouvernements, les défenseurs de l'environnement, les gestionnaires de zones protégées, les éleveurs de bétail, les chasseurs et les vétérinaires. Le sommet a souligné l'importance de la coordination des plans d'action pour les espèces en général et, en particulier, pour le plan d'action multi-espèces pour les vautours, compte tenu de son grand nombre d'espèces, de menaces et d'États de l'aire de répartition. La déclaration du sommet mondial sur les voies de migration (Global Flyways Summit) : Connecter la nature, connecter les gens ([UNEP/CMS/ScC-SC3/Inf.2](#)) souligne ces points.
8. Lors de la Conférence européenne sur les vautours organisée par la VCF (du 1er au 4 octobre 2019, à Albufeira, au Portugal), l'équipe de coordination, en partenariat avec l'Unité de coordination, a animé une session plénière dédiée à la promotion de la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours. Au cours de cette session, une présentation générale du plan et des progrès réalisés dans sa mise en œuvre a été faite, ainsi que de brefs rapports des quatre coordinateurs régionaux en exercice. Ce projet a été soutenu par l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi (EAD) dans le cadre du programme « Migratory Species Champion ».
9. En date du 2 mai 2023, le plan d'action multi-espèces pour les vautours a été consulté 3 437 fois et cité dans 91 articles publiés et évalués par des pairs traitant des vautours et de leur conservation, avec un score d'intérêt pour la recherche de 66,0 selon le service de suivi en ligne ResearchGate. Au cours du 15e Congrès ornithologique panafricain (du 21 au 25 novembre 2022, à Victoria Falls, au Zimbabwe), le symposium « Plan d'action multi-espèces pour les vautours de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn : mise en œuvre en Afrique subsaharienne - évaluation des progrès » a rassemblé un nombre important de contributions en matière de recherche et de conservation, soulignant l'importance du Plan d'action pour les vautours dans l'orientation des efforts de conservation et de recherche.
10. Dans le cadre de l'instrument Life de l'UE, le plan d'action multi-espèces pour les vautours est utilisé pour évaluer les propositions relatives aux vautours qui sont soumises à un financement. Grâce à cette reconnaissance, des actions prioritaires mises en avant dans le plan ont pu être financées, contribuant ainsi à sa mise en œuvre et à la conservation des vautours à l'échelle mondiale.
11. En février 2020, le [plan stratégique de mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours](#) a été publié avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement du gouvernement suisse. Celui-ci comprend un inventaire sur les activités entreprises jusqu'à présent, selon les enquêtes et les consultations menées auprès des parties prenantes au cours des deux dernières années. Par ailleurs, le document fournit une feuille de route des priorités concrètes pour la mise en œuvre du cadre convenu, y compris 11 projets phares, des opportunités de coopération pertinentes et un élan supplémentaire pour la mobilisation des ressources et du soutien.

12. L'unité de coordination du mémorandum d'entente sur les rapaces a chargé l'équipe de coordination de procéder à la révision à mi-parcours du plan d'action multi-espèces pour les vautours, comme le prévoit le plan lui-même. La révision a été lancée début 2023, et un questionnaire a été diffusé à tous les États de l'aire de répartition, y compris les signataires du MdE sur les rapaces et les partenaires coopérants, les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn et d'autres experts sur les vautours. Une consultation supplémentaire aura lieu lors de la Conférence européenne sur les vautours (à Caceres, en Espagne) en novembre 2023, et le rapport final devrait être achevé au cours du premier trimestre 2024. Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan, la révision à mi-parcours fournira un aperçu détaillé du niveau de mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours et évaluera la distance à parcourir pour atteindre les 12 objectifs fixés dans le plan. Cela contribuera à renforcer l'efficacité et l'impact plan d'action multi-espèces pour les vautours en matière de conservation et de protection à l'échelle mondiale.

13. Le premier objectif du plan vise à réduire de manière significative la mortalité des vautours due à un empoisonnement intentionnel ou non intentionnel. Les travaux menés en Europe et en Afrique comprennent les éléments suivants :
 - S'engager auprès des communautés locales ;
 - Mise en place d'unités canines de police antipoison ;
 - Renforcer la capacité des enquêteurs à prévenir les empoisonnements, à identifier les accidents d'empoisonnement et à y réagir efficacement, et à enquêter efficacement sur ces accidents ;
 - Formation sur l'empoisonnement des animaux sauvages Réponse à plus de 7 000 apprenants issus de divers groupes de parties prenantes dans 17 pays d'Afrique à ce jour ;
 - Mise en place de plusieurs bases de données régionales et nationales pour recueillir les cas d'empoisonnement, telles que la base de données sur les empoisonnements d'animaux sauvages en Afrique et la base de données sur les empoisonnements d'animaux sauvages dans les Balkans, ainsi que des bases de données nationales en Italie et en Hongrie.

14. Le projet Balkan Detox LIFE, actuellement mis en œuvre dans sept pays des Balkans, a permis de mettre en œuvre les activités suivantes à ce jour :
 - Le personnel des agences chargées de l'application de la loi et de la conservation a été formé pour identifier et enquêter efficacement sur les délits liés aux espèces sauvages ;
 - Des groupes de travail nationaux ont été établis pour lutter contre l'utilisation d'appâts empoisonnés ;
 - Des feuilles de route nationales contre l'empoisonnement ont été développées ;
 - Des améliorations de la législation nationale ont été mises en avant ;
 - Une académie sur la criminalité liée aux espèces sauvages a été créée, où des agents d'exécution, des toxicologues et des vétérinaires sont formés aux techniques médico-légales de la criminalité liée aux espèces sauvages par des pairs espagnols.

15. Le deuxième objectif du plan vise à reconnaître et à minimiser la mortalité des vautours due aux anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), à l'origine de l'effondrement des populations de vautours d'Asie du Sud. Sous la coordination du consortium Saving Asia's Vultures from

Extinction (SAVE), des travaux significatifs ont été menés en Asie du Sud et du Sud-Ouest :

- Interdiction du diclofénac au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Iran, au Népal, à Oman, au Pakistan et à Socotra. Actuellement, des interdictions sont à l'étude dans plusieurs autres États de l'aire de répartition ;
 - Test de toxicité pour les vautours de plusieurs AINS ;
 - Démontrer que le méloxicam et l'acide tolfénamique sont des anti-inflammatoires efficaces et sans danger pour les vautours.
16. Deux événements parallèles ont été organisés par des membres de l'équipe de coordination lors de la COP13 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Le premier événement, « Les vautours meurent encore d'empoisonnement, mais le VMsAP fonctionne », visait à réitérer les priorités du plan d'action multi-espèces pour les vautours et à examiner les progrès réalisés dans la lutte contre l'utilisation d'appâts empoisonnés et l'empoisonnement par sentinelle des vautours. Le deuxième événement, « Les médicaments vétérinaires et le plan d'action multi-espèces pour les vautours : Un appel à une action plus large » a mis en évidence la menace croissante des AINS sur les populations de vautours et a encouragé une mise en œuvre rapide des actions du plan d'action multi-espèces pour les vautours.
17. En 2022, un groupe de travail sur les AINS a été mis en place par le groupe consultatif technique du Mémoire d'entente sur les rapaces. Le groupe de travail a élaboré un questionnaire sur l'utilisation et le statut des licences des AINS vétérinaires, qui a été envoyé aux signataires du Mémoire d'entente sur les rapaces et aux États de l'aire de répartition. Le questionnaire a permis d'élaborer une fiche d'information sur les AINS et leur impact sur les vautours et autres rapaces nécrophages, ainsi qu'une [page web spécifique](#). L'objectif est de sensibiliser et d'encourager les actions visant à protéger les vautours des conséquences néfastes des AINS toxiques pour les vautours.
18. Le troisième objectif du plan vise à mettre pleinement en œuvre la résolution 11.15 de la CMS sur l'élimination progressive des munitions en plomb par les chasseurs. À cette fin, le Secrétariat a :
- En coopération étroite avec le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn a soutenu un groupe d'experts ad hoc de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn pour l'évaluation de l'exposition des oiseaux de l'Union européenne aux plombs de pêche et aux munitions en plomb dans les environnements terrestres, établi grâce au travail bénévole de plusieurs membres du groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement (PPWG). Le Secrétariat qui soutient ce groupe ad hoc, ainsi que l'Unité de Coordination du MdE sur les rapaces, a répondu à un appel de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et a soumis des commentaires sur le rapport de restriction de l'Annexe XV de l'ECHA sur le plomb dans les activités de tir et de pêche en plein air en septembre 2021.
 - Lors de sa réunion de mai/juin 2022, le comité d'évaluation des risques (CER) de l'ECHA a adopté son avis sur la proposition de restriction. La proposition a été soutenue tout en recommandant une période de transition plus courte pour l'élimination progressive de la grenaille de plomb pour la chasse. Lors de sa réunion de décembre 2022, le comité

d'analyse socio-économique (CASE) a adopté son avis. En février 2023, les avis des deux comités ont été transmis à la Commission européenne. L'interdiction des munitions et des poids de pêche en plomb dans tous les territoires de l'UE, si elle est approuvée par le Parlement européen, constituera un grand pas en avant dans la lutte contre l'empoisonnement involontaire des oiseaux migrateurs dans cette région.

- Un atelier sur l'élimination progressive du plomb en Afrique australe s'est tenu à Johannesburg fin janvier 2023, au cours duquel une stratégie régionale visant à éliminer progressivement l'utilisation de munitions et de plombs de pêche en plomb a été examinée au sein du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

19. Le quatrième objectif du plan d'action multi-espèces pour les vautours vise à réduire et, à terme, à mettre un terme au commerce de parties de vautours destinées à être utilisées à des fins religieuses. Pour atteindre cet objectif, des travaux importants ont été réalisés, en particulier :

- Le pire empoisonnement massif de vautours jamais enregistré s'est produit en février 2020 en Guinée-Bissau, entraînant la mort de plus de 2 000 vautours à capuchon (*Necrosyrtes monachus*), une espèce menacée à l'échelle mondiale, en raison de la demande de parties de vautours pour des usages liés à des croyances ;
- Le Secrétariat a coordonné son action avec l'unité de coordination du mémorandum d'entente sur les rapaces, la VCF, le bureau de la FAO en Afrique de l'Ouest et les autorités vétérinaires de Guinée-Bissau par le biais de plusieurs appels en ligne et a envoyé une lettre au ministre de l'agriculture et du développement rural de Guinée-Bissau pour lui proposer son soutien ;
- Le MdE sur les rapaces, le VCF, le groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN et BirdLife International ont collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un atelier de formation destiné aux autorités compétentes de Guinée-Bissau. Cet atelier, qui s'est déroulé en mai 2022, visait à améliorer la préparation des institutions bissau-guinéennes à réagir et à prévenir d'autres cas d'empoisonnement d'animaux sauvages ;
- Pour la Guinée-Bissau, l'atelier a également permis de dresser une liste d'actions de conservation des vautours ;
- Suite à ces efforts, une peine de quatre ans et deux mois de prison a été prononcée fin 2022 pour l'empoisonnement et la mort de 50 vautours à capuchon. Cette condamnation est la première pour un crime environnemental en Guinée-Bissau et la première peine d'emprisonnement en Afrique liée à l'empoisonnement de vautours. Elle constitue une jurisprudence sans précédent qui servira de référence pour les autres cas.

20. L'instrument financier LIFE de l'UE a prouvé une efficacité certaine dans la conservation des vautours, avec des activités mises en œuvre bien au-delà des frontières de l'UE. Le mémorandum d'entente sur les rapaces a spécifiquement soutenu, avec des fonds de l'EAD, un projet LIFE intitulé « Urgent Actions to Strengthen the Balkan Population of the Egyptian Vulture and Secure Its Flyway » (Actions urgentes pour renforcer la population balkanique du vautour percnoptère et sécuriser sa voie de migration). Impliquant 20 partenaires de 14 pays sur trois continents, ce projet a été reconnu comme l'un des plus ambitieux dans l'histoire de la conservation des vautours. La population de vautours percnoptères de l'est de l'Europe s'est donc stabilisée pour la première fois, après des décennies de déclin. En Europe, l'espèce a été reclassée dans la catégorie « Vulnérable » en 2020. Dans le cadre du projet LIFE, une révision du plan d'action relatif à la voie de migration du vautour percnoptère (annexe 4 du programme d'action pour les vautours percnoptères) a été réalisée.

21. D'autres projets LIFE, notamment LIFE Vautour percnoptère (Italie), LIFE Detox Balkans, LIFE Gypconnect, LIFE Rupis, se sont attaqués à des menaces prioritaires et ont élaboré des mesures de conservation qui ont également profité aux populations de l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce en Europe. À titre d'exemple, le vautour percnoptère a colonisé la Sardaigne à la suite d'une action développée par le LIFE Safe for Vulture.
22. Lors de la 18e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES COP18, à Genève, 2019), des décisions (18.186-192) ont été adoptées dans le but d'améliorer la compréhension des menaces pesant sur les vautours d'Afrique de l'Ouest et d'identifier des actions visant à stopper les déclinés et à permettre le rétablissement des populations. Le Comité pour les animaux (CA) a été invité par la décision 18.190 à établir un groupe de travail sur les vautours d'Afrique de l'Ouest afin de formuler des recommandations pertinentes. La possibilité de coopérer entre les deux secrétariats a été offerte par ces décisions de la CITES, comme le prévoit la décision 13.52 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
23. En réponse à ces décisions, et pour faciliter le groupe de travail sur les vautours d'Afrique de l'Ouest, l'unité de coordination du Mémoire d'Entente sur les Rapaces et le Secrétariat de la CITES ont demandé au PNUE - WCMC d'entreprendre une étude du commerce et de l'empoisonnement sentinelle pour les vautours d'Afrique de l'Ouest, en se concentrant sur les six espèces clés : le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), le vautour à capuchon, le vautour à dos blanc (*Gyps africanus*), le vautour de Rüppell (*Gyps rueppelli*) et le vautour à face blanche (*Torgos tracheliotos*). Le [rapport](#) met en évidence les principales lacunes dans les connaissances relatives au commerce des vautours et de leurs parties et formule des recommandations à l'intention du comité animaux.
24. Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn a contribué à la 31ème réunion du Comité pour les animaux de la CITES (en ligne, 31 mai - 24 juin 2021) en proposant des projets de décisions pour la 74ème réunion du Comité permanent de la CITES (Lyon, 7-11 mars 2022) et a soutenu leur approbation à la 19ème COP de la CITES (Panama, 2022) conformément au plan d'action multi-espèces pour les vautours en tant que résultats du travail du processus de la CITES sur les vautours d'Afrique de l'Ouest.
25. Pour soutenir l'initiative susmentionnée, le groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN s'est engagé dans un processus visant à impliquer ses membres en Afrique de l'Ouest dans l'élaboration d'une stratégie multipartite spécifique pour combattre et réduire l'impact de l'utilisation fondée sur les croyances sur les populations restantes de vautours en Afrique de l'Ouest. Le Mémoire d'entente sur les rapaces a fait appel au groupe de spécialistes de la planification de la conservation de l'UICN pour l'aider dans ce processus. Le MdE sur les rapaces a soutenu un atelier de trois jours qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, en octobre 2022 et qui a rassemblé les points focaux nationaux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, les autorités nationales de la CITES, d'autres représentants gouvernementaux, ainsi que des universitaires et des organisations non gouvernementales du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Nigeria et du Sénégal. La version définitive du plan d'action pour l'Afrique de l'Ouest est attendue pour la fin de l'année 2023. Celui-ci s'appuie également sur des initiatives de conservation récentes au Nigeria et au Niger, qui ont permis de réduire de 80 à 90 % le nombre d'échoppes vendant des parties de vautours dans certaines zones clés.

26. Les régions qui ont reçu un financement de sources gouvernementales et intergouvernementales, comme l'instrument financier LIFE de l'Union européenne, ont réalisé des progrès significatifs. Mais dans d'autres régions, le succès de la mise en œuvre du programme d'action multi-espèces pour les vautours dépend du renforcement de la capacité de coordination, pour lequel aucune ressource n'a été allouée. Aussi est-il de la plus haute importance de garantir des ressources financières suffisantes pour : a) soutenir les efforts de coordination, et b) faciliter la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours. Il est également essentiel de faire connaître le plan et d'obtenir un soutien dans tous les domaines couverts par le plan d'action multi-espèces pour les vautours. La mise en place d'une structure de coordination efficace permet d'atteindre cet objectif.
27. Les cas de mortalité de vautours sont connus pour être causés par la souche hautement pathogène H5N1 de l'influenza aviaire. Cette maladie pourrait représenter un risque important pour les populations de vautours déjà soumises à d'autres menaces. Pour faire face à cette menace, il est essentiel de surveiller correctement la présence de la maladie dans les populations aviaires sauvages et domestiques et de prendre des mesures en temps utile pour réduire la probabilité de transmission entre les oiseaux migrateurs domestiques et sauvages..
28. Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn présentera à la COP14 des amendements à la Résolution 12.10 pour :
- Actualiser certaines références à des cadres stratégiques et à des initiatives mondiales, telles que le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal.
 - Faire référence au nouveau projet LIFE de l'UE sur le vautour percnoptère, aux examens à mi-parcours du plan d'action relatif à la voie de migration du vautour percnoptère et du plan d'action multi-espèces pour les vautours.
 - Inclure une référence à la découverte d'alternatives au diclofénac sans danger pour les vautours et aux pays qui l'ont interdit.
 - L'appel lancé aux parties et aux autres parties prenantes pour qu'elles surveillent la présence et l'impact de l'influenza aviaire chez les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages migrateurs et qu'elles prennent des mesures efficaces en temps utile.
29. De nouvelles décisions seront également proposées pour guider les Parties et les autres parties prenantes vers la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours et vers la résolution, en coopération avec la CITES, de la menace qui pèse sur les vautours en Afrique de l'Ouest en raison de l'utilisation de parties de vautours fondée sur des croyances.

Action requise

30. La réunion des signataires est invitée à :
- (a) prendre connaissance de ce document ;
 - (b) remercier les membres de l'équipe de coordination du plan d'action multi-espèces pour les vautours pour leur travail de coordination effectué à titre volontaire ;
 - (c) exhorter les Signataires, les Partenaires coopérants et les autres parties prenantes à soutenir, financièrement ou par des contributions en nature, dans la mesure de leurs possibilités, le travail de l'Équipe de coordination pour les vautours et la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour les vautours ;
 - (d) exhorter les signataires à participer au processus d'examen à mi-parcours du plan d'action multi-espèces pour les vautours ;

inviter les signataires ouest-africains à contribuer à l'élaboration en cours du plan d'action pour les vautours d'Afrique de l'Ouest et à sa mise en œuvre future.